

Animation de stand ou démonstration d'une activité - JN MSS 2024

1. PREAMBULE

À l'occasion de la 4^{ème} édition des Journées Nationales Maisons Sport-Santé (MSS), qui se tiendra à **Vichy du 6 au 7 juin 2024**, un appel à candidature pour une animation de stand est organisé pour mettre en valeur les projets, les bonnes pratiques, les travaux de recherche et retours d'expérience des MSS et de leurs partenaires.

Depuis 2020, ces rassemblements permettent de faire vivre ce réseau national au travers de :

- Partages de bonnes pratiques
- Mises en lien des MSS sur des projets divers
- Partages d'expériences
- Rencontres des différents acteurs du réseau
- Réflexions sur les axes de développement

Labellisée Grande Cause Nationale 2024, les Journées Nationales des MSS seront un évènement de grande ampleur :

- **Pour les MSS et services régionaux** : ateliers de travail, plénières, remise des plaques enseignes MSS
- **Pour les acteurs et futurs acteurs du Sport-Santé en France** : village sport-santé avec stands de MSS, des partenaires du mouvement sportif, des collectivités territoriales, des partenaires du réseau MSS, ...

Ce document définit les conditions de participation et les modalités d'organisation de l'animation de stand.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Village Sport-Santé est gratuite et se fait sur inscription. L'organisation ne prend pas en charge les frais de déplacement et d'hébergement des exposants sélectionnés.

Pour participer à l'animation d'un stand ou à la démonstration d'une activité/d'un équipement, les participants doivent répondre aux conditions suivantes :

1. Etre habilitée MSS ou être en relation/partenariat avec une MSS
2. Etre inscrit à l'évènement

Les participants ou équipes désirant animer un stand ou faire la démonstration d'une activité (limité à un par structure) doivent candidater avant le **01/04/2024** via le formulaire suivant : [Formulaire de candidature](#).

Une notification d'acceptation, de demande de précisions ou de modifications, ou de refus sera adressée par mail à tous les auteurs de proposition d'animation de stand / démonstration au plus



tard le 10/05/2024.

3. **Objet et sélection**

- **Animation d'un stand**

L'animation devra concerner l'un des objets suivants :

- Une présentation d'une MSS ou d'un regroupement territorial de MSS
- Un projet en cours
- Des résultats d'étude
- Une bonne pratique
- Un retour d'expérience
- Un dispositif/parcours sport- santé pour un public particulier
- Une méthode ou un concept de prise en charge
- Une acquisition d'équipement/matériel innovant

- **Démonstration d'une activité**

L'animation d'une démonstration devra concerner l'un des objets suivants :

- Une démonstration encadrée d'un équipement innovant
- Une activité spécifique mise en place dans la MSS pour un type de public
- Animation d'une pause active

Le jury de sélection composé de membres de la Direction des Sports, du Pôle Ressources National Sport-Santé Bien Être et de la Direction Générale de la Santé, sélectionnera 35 projets. Le jury portera une attention particulière au caractère innovant des propositions et veillera à une diversité dans sa sélection.

4. **Éléments techniques**

Stand de présentation

- 35 stands de 9m² sont disponibles.
- Chaque stand dispose d'une table et de 2 chaises.
- La tenue d'un stand est limitée à 3 personnes maximum.
- Chaque exposant peut apporter des supports de communication (flyers, kakémonos, ...).

➔ Les besoins en électricité (accès à une prise électrique, multiprise, rallonge, ...) et tout autre besoin supplémentaire (drap blanc pour projection, ...) **doivent être communiqués lors de l'inscription dans le formulaire.**

Il reviendra à l'exposant d'installer son stand au numéro attribué dans l'espace dédié le jeudi 6 juin 2024 à partir de 10h jusqu'à 13h30 (désinstallation vendredi 7 juin entre 11h et 13h).

Les tables et chaises seront déjà installées.

Le Village Sport-Santé sera ouvert au public à partir de 14h.

Espace animation et démonstration :

- 40m² dédiés à l'animation, à des démonstrations ou à toutes propositions (pauses actives)
Merci de signaler à l'organisation lors de l'inscription dans le formulaire le matériel apporté et les besoins nécessaires pour l'animation des activités/démonstrations.



En fonction du nombre de demandes de démonstrations, animations, l'organisation pourra mettre en place un planning des activités/démonstrations. Il reviendra à l'animateur d'installer son animation dans l'espace attribué 15min minimum avant le temps dédié aux démonstrations/animations.

Le Village Sport-Santé sera ouvert au public à partir de 14h.

5. Engagement des participants

Les exposants sont responsables des animations qu'ils présentent et de la conformité du matériel qu'ils utilisent et installent sur leur stand. Ils veillent à ce que leur aménagement et leurs animations n'entraînent pas de risque pour le public.

Les informations diffusées, exposées sur le stand doivent respecter les **règles éthiques et les règles de diffusion d'images**.

6. Droits de publication

Les auteurs sélectionnés autorisent les organisateurs à **diffuser les éléments présentés sur le stand**, notamment via le site internet et les réseaux sociaux du Pôle Ressources National Sport-Santé Bien-Être.

7. Loi « informatique et libertés »

Les organisateurs s'engagent à respecter la **vie privée** des candidats et à protéger les **données à caractère personnel** transmises, nécessaires à la bonne organisation et conformément à la loi n°78-17 modifiée, dite « informatique et liberté ».

8. Litiges et modifications du règlement

L'envoi du **dossier de candidature vaut acceptation du présent règlement**.

Tout litige pouvant intervenir dans l'interprétation du présent règlement sera tranché sans appel par l'équipe d'organisation. Le présent règlement pourra être modifié et complété sans avis préalable par le jury. Toutefois, toute modification éventuelle sera annexée au présent règlement disponible sur le site Internet : [Journées Nationales MSS 2024](https://www.journées-nationales-mss.com)

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter le Pôle Ressources National Sport-Santé Bien-Être par email : pole-sante@creps-vichy.sports.gouv.fr